

## Adresses utiles

### Tribunal Judiciaire de Nîmes

Boulevard des arènes  
30031 NÎMES CEDEX 1  
Tél : 04.66.76.47.00

### Barreau de l'Ordre des avocats de Nîmes

Secrétariat de l'Ordre des avocats  
Tél : 04.66.36.25.25

### Brigade de Gendarmerie de Vauvert

40 rue colonel Arnaud Beltrame  
Tél : 04.66.73.15.20

### Police Municipale de Vauvert

2 rue des casernes  
Tél : 04.66.73.10.80

### Police Intercommunale de Vauvert

145 avenue de la Condamine  
Tél : 04.66.51.19.99

## Liens utiles

[www.justice.fr](http://www.justice.fr)  
[www.aidejuridictionnelle.justice.fr](http://www.aidejuridictionnelle.justice.fr)  
[www.avocats-nimes.org](http://www.avocats-nimes.org)  
[www.les-conciliateurs-de-justice-du-gard.fr](http://www.les-conciliateurs-de-justice-du-gard.fr)  
[www.cdad-gard.justice.fr](http://www.cdad-gard.justice.fr)

## Maison de la Justice et du Droit

La Salicorne  
310 rue Émile Zola  
Tél : 04.66.88.88.40  
[mjd-vauvert@justice.fr](mailto:mjd-vauvert@justice.fr)

## Horaires d'ouverture

Tous les jours  
de 8h30 à 12h00  
13h30 à 17h00



pointjustice  
informer, orienter, aider



MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE PETITE  
CAMARGUE

# MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

Vauvert (30)

Orientation

Conseil et Médiation

Service gratuit et  
confidentiel





# ACCÈS AU DROIT

**La Maison de la Justice et du Droit (MJD) de Vauvert a pour mission d'assurer une présence judiciaire de proximité pour tous et concourt à la prévention de la délinquance, la résolution amiable des différends, l'aide aux victimes et l'accès au droit.**

**Gratuit et en toute confidentialité, la MJD vous accueille, vous informe, vous oriente et vous propose un large choix de permanences.**

## La permanence des avocats

Les avocats assurent des consultations juridiques.

Avocats généralistes et avocats en droit du travail  
**Sur rendez-vous le vendredi**

Avocats du droit de l'enfant

**Sur rendez-vous le 4<sup>ème</sup> mercredi après-midi du mois**

## L'AGAVIP

L'Association Gardoise d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales (AGAVIP) se tient aux côtés des victimes d'infractions pénales pour les orienter, les assister dans leurs démarches et assurer la réparation de leur préjudice.

**Sur rendez-vous**

## L'association Léo Lagrange

L'association accompagne dans leurs démarches les usagers rencontrant des difficultés financières : problèmes ponctuels (factures impayées), déséquilibre budgétaire avec un risque de surendettement ou lors d'une situation de surendettement.

**Sur rendez-vous**

## Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Le CIDFF informe, oriente et accompagne le public, notamment les femmes, dans les domaines de l'accès au droit, de lutte contre les violences sexistes, de soutien à la parentalité, de l'emploi et la formation professionnelle. Des informations sur vos droits familiaux et sociaux ainsi que les moyens de les faire respecter vous seront données.

**Sur rendez-vous par quinzaine**

## L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

Propriétaire ou locataire, l'ADIL vous offre une information gratuite, neutre et complète sur toutes les questions juridiques, financières ou fiscales ayant trait au logement.

**Sur rendez-vous par quinzaine**

## Le conciliateur de justice

La conciliation a pour but de trouver une solution amiable pour régler un différend entre deux parties ou plus, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

**Sur rendez-vous**

## Le délégué du défenseur des droits

Il favorise le règlement amiable des litiges entre les particuliers et l'administration. Il est chargé de protéger vos droits et libertés notamment en matière de déontologie de la sécurité et les droits de l'enfant, et lutte contre toutes les discriminations.

**Sur rendez-vous**



# PRÉSENCE JUDICIAIRE DE PROXIMITÉ

## Pour déposer plainte

Vol, violences, dégradations, menaces... Vous êtes victime d'une infraction ? Pour déposer plainte, vous pouvez vous rendre dans un commissariat de police ou à la gendarmerie de votre choix.

Dans certains cas, vous pouvez déposer plainte en ligne sur [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)

## Les Délégués du Procureur de la République

Le Procureur nomme des délégués qu'il sollicite pour mettre en œuvre, tant auprès des majeurs que des mineurs, des mesures alternatives visant à sanctionner l'auteur tout en permettant la réparation des dommages qu'ils ont causés par le fait de l'infraction. Les délégués du procureur assurent une réponse judiciaire rapide et de proximité.

## L'AGAVIP – le contrôle judiciaire socio-éducatif

Le contrôle judiciaire socio-éducatif consiste en un accompagnement social, éducatif et psychologique d'une personne en attente de jugement s'assurant du respect des obligations imposées par les magistrats.

## Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (S.P.I.P)

Le S.P.I.P favorise la réinsertion des personnes majeures placées sous main de justice et veille au respect des obligations imposées par les magistrats aux personnes condamnées.